



Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 21 avril 2026

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Convocation :

9 Avril 2026

Affichage convocation :

9 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Le vingt et un

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi,
régulièrement convoqué dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de
M. ROGER Sylvain, Maire.

Présents : ROGER Sylvain, ROYER Mathieu, GOGIEN Florence, LUDOT Jean-Raymond,
AZIERE Francis, BERTHIER Nicolas, CARREAU Inès, CORDIER Laurent, DI MALTA
Magali, GOMAS Aline, LACAILLE Christine, ROGER Florence, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : ROTHAN Benoit (pouvoir à GOGIEN Florence), GASCHET
Anne-Sophie

MME GOMAS Aline a été élue secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 21 avril 2026, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Vote des subventions 2026
- Vote des taxes directes locales 2026
- Affectation des résultats au budget
- Vote des Budgets prévisionnels 2026
- Délibération de déport
- Proposition de membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Informations diverses

Le Maire,
Sylvain ROGER

Conseil Municipal

Mardi 21 avril 2026

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Convocation :

9 Avril 2026

Affichage convocation :

9 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Le vingt et un

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROGER Sylvain, Maire.

Présents : ROGER Sylvain, ROYER Mathieu, GOGIEN Florence, LUDOT Jean-Raymond, AZIERE Francis, BERTHIER Nicolas, CARREAU Inès, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, GOMAS Aline, LACAILLE Christine, ROGER Florence, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : ROTHAN Benoit (pouvoir à GOGIEN Florence), GASCHET Anne-Sophie

MME GOMAS Aline a été élue secrétaire.

Monsieur Le Maire débute le conseil en annonçant que deux points doivent être ajoutés à l'ordre du jour, la validation du CFU 2025 ainsi que la désignation des membres à la Commission de Contrôle des Listes Electorales demandées dans la semaine et demande l'accord des membres présents.

Les membres présents :

- **ACCEPTENT** à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

***APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2026**

Le Procès-Verbal du 31 mars 2026 n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des subventions 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2026 :

ADMR	200 €
UDCAFN (Union Départementale des Combattants d'Afrique du Nord)	40 €
AAPEI	70 €
ONAC (Office National des Anciens Combattants)	40 €
ETOILE de Lusigny sur Barse (football)	100 €
TOTAL	450 €

Vote des taux des taxes directes locales 2026

Le Maire rappelle que les taux n'ont pas été modifiés depuis 2017. En cas d'augmentation, le surcroît ne parviendrait pas à la Commune mais à Troyes Champagne Métropole.

Le Maire demande l'avis du Conseil municipal, qui, après en avoir délibéré :

- DECIDE DE NE PAS MODIFIER les taxes directes locales et vote, par conséquent, pour l'année 2026 les taux suivants :

	Base d'imposition prévisionnelle 2026	Taux d'imposition communaux	Produits
Taxe foncière (bâti)	454 100 €	44.88 %	203 800 €
Taxe foncière (non bâti)	59 600 €	19.35 %	11 533 €
Taxe d'habitation	19 600 €	16.08 %	3 152 €
TOTAL			218 485 €

- CHARGE Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
 - de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote du CFU 2025

Monsieur le Maire explique qu'en tant que représentant de la commune il ne doit pas prendre part au vote, il présente cependant le CFU 2025 avant de passer la parole à Monsieur Mathieu ROYER. Celui demande s'il a des remarques avant de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE, le CFU 2025.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les résultats de 2025 doivent être affectés aux budgets 2026, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Suite à l'adoption du Compte de Financement Unique, les montants à reprendre en 2026 ont donc été présentés au Conseil Municipal.

- Excédent de fonctionnement de 374 371,07 €
- Excédent d'investissement de 103 026,60 €

L'affectation des comptes de résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 se présente donc comme suit :

- Au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », la somme de 103 026.60 €
- Au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », la somme de 374 371,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE ces résultats aux budgets correspondants.

Vote des Budgets prévisionnels 2026

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2025, il faut désormais voter les budgets prévisionnels 2026.

Monsieur le Maire présente le Budget communal 2026, en détaillant les dépenses et les recettes de fonctionnement puis les dépenses et recettes d'investissement.

Les résultats d'exploitation et d'investissement 2025 sont respectivement portés aux articles « 002 – Résultat d'exploitation reporté » et « 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DE ZUTTER afin de présenter les principes budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité, le Budget prévisionnels 2026 de la Commune tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Délibération de déport de M Sylvain ROGER sur le projet de l'ESTAC

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté N°31/2025 du 27/10/2025 portant son déport concernant le projet du Centre de Formation de l'ESTAC.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Mathieu ROYER, Premier Adjoint, avant de quitter la salle.

Monsieur Mathieu ROYER explique que l'arrêté pris par Monsieur Jean-Marie CASTEX, Maire de la commune en 2025, n'est plus valable.

M. Sylvain ROGER étant le Maire actuel, il ne peut prendre un arrêté envers lui-même.

Monsieur Mathieu ROYER expose au Conseil Municipal le besoin de prendre une délibération de déport envers M Sylvain ROGER concernant le projet ESTAC et informe que :

Monsieur Mathieu ROYER, en qualité de 1^{er} adjoint, est désigné en lieu et place de Monsieur Sylvain ROGER pour procéder à l'instruction, au suivi et à l'exécution des décisions relatives aux dossiers visés à l'article 1^{er}.

En cas d'empêchement, Monsieur Jean-Raymond LUDOT, 3^{ème} adjoint, assurera la continuité du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- ACCEPTE la délibération de déport à l'attention de Monsieur ROGER Sylvain concernant le projet de l'ESTAC et les représentants nommés pour représenter la commune.

Proposition des membres à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, Président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population de la Commune est inférieure à 2 000 habitants. Il indique que 24 noms doivent être proposés et qu'un tirage au sort nommera les 12 représentants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PROPOSE les 12 commissaires titulaires suivants :

CORDIER Laurent (propriétaire de bois)	Domiciliés à Rouilly-Saint-Loup
LUDOT Jean-Raymond	
ROGER Gilbert	
VIARD Daniel	
CASTEX Jean-Marie	
BERTHIER Joël	
LACAILLE Christine	
ROYER Mathieu	
AZIERE Francis	
BILLAT Jack	
RENARD Thierry	Domiciliés hors de Rouilly-Saint-Loup
DENIZOT Patrick	

- PROPOSE les 12 commissaires suppléants suivants :

ROGER Jacky (propriétaire de bois)	Domiciliés à Rouilly-Saint-Loup
BLOT Geneviève	
LIEGEOIS Christelle	
MOUILLEY Stéphane	
GERLIER Vincent	
RATISCOL Roger	
HYARDIN Jean	
ROYER Claudine	
PICHENEY Patrice	
REMY Alain	
SAUCOURT Régis	Domiciliés hors de Rouilly-Saint-Loup
SAUCOURT Hugues	

Désignation des membres à la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Monsieur le Maire explique qu'il doit être procédé au renouvellement des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

Cette commission est composée de 3 représentants titulaires et d'éventuellement 3 suppléants.

Un ou deux membres faisant partie du conseil municipal, un ou deux membre(s) délégué(s) de l'administration et un ou deux membre(s) délégué(s) du Tribunal Judiciaire, devant être en dehors du conseil municipal.

Entendu cela, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

CONSEIL MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE
Titulaire : AZIERE Francis	Titulaire : CASTEX Jean-Marie	Titulaire : VIARD Michel
Suppléant : ROGER Florence	Suppléant : VALLI Agnès	

Informations diverses

Affiliation à la Sécurité Sociale :

Monsieur le Maire explique que suite à un courriel reçu par l'Association des Maire de France, l'affiliation des élus communaux est obligatoire depuis 2014.

Monsieur le Maire mentionne qu'un erratum a suivi l'envoi de l'information par la secrétaire de Mairie mettant le dossier en attente.

Il passe la parole à la secrétaire de Mairie qui après avoir présenté l'ensemble des informations aux membres conseils, leur demande de compléter le formulaire et de lui rendre avec l'ensemble des pièces demandées afin de faire un envoi groupé à la Sécurité Sociale.

Rendez-vous avec une administrée :

Monsieur le Maire mentionne que Madame DUMONT Chantal a souhaité un rendez-vous suite à un souci de voisinage. Les travaux effectués empiètent sur son terrain.

Gendarmerie :

Monsieur Le Maire informe le conseil que le gendarme référent de la commune a pris contact avec lui afin d'obtenir les coordonnées de chaque élu.

Monsieur le Maire a profité de cet entretien pour lui demander la raison pour laquelle la mairie n'a pas été informée des cambriolages sur la commune. Il en ressort qu'un changement de numéro de téléphone non communiqué à leur service n'a pas permis de transmettre les informations.

Le gendarme remercie un administré pour le signalement d'un dépôt sauvage et la prise de photo de la plaque d'immatriculation du contrevenant.

Réunion commission :

Monsieur le Maire propose de réunir les membres de la commission d'animation d'une part et ceux de la commission urbanisme d'autre part. Des groupes WhatsApp vont être créés afin de proposer des dates.

Réunion avec Troyes Champagne Métropole concernant le surjet ESTAC :

Monsieur Mathieu ROYER, 1^{er} Adjoint en charge du dossier invite Monsieur Sylvain ROGER à quitter la salle.

Il informe le conseil d'une réunion s'étant tenue le mercredi 8 avril à la mairie entre lui-même, Jean-Rayond LUDOT et Sandrine JACOTIN représentant la commune d'une part ainsi que François-Julien DEFERT, Xavier VITTORI et Dessia GOMIS représentant Troyes Champagne Métropole d'autre part.

Il mentionne qu'aucune information supplémentaire n'est communiquée à l'heure actuelle et que cette entrevue été basée sur la partie administrative du projet.

Il explique que depuis le 10 avril un dossier de concertation est consultable à la mairie ainsi qu'à Troyes Champagne Métropole et sur leur site internet. Un lien à également été mis sur le site de la commune.

Un registre est également à disposition afin de recueillir les avis de chacun.

Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire explique qu'en raison des élections le dossier avait été mis en attente. Il devrait reprendre sous peu.

Monsieur Mathieu ROYER précise que lors de l'entrevu avec Troyes Champagne Métropole il leur a été demandé un écrit des revendications faites par Monsieur Jean-Marie CASTEX lors de son mandat.

Cérémonie du 8 mai :

Monsieur le Maire informe que celle-ci se tiendra à 10h00 et y convie les membres du conseil.

Election SIVOS :

Monsieur le Maire évoque les élections du SIVOS qui se sont tenues le 13 avril. Les élus sont :

Président : Olivier BOUTEVILLAIN

Vice-Présidents : Philippe SCHMITT, Françoise LALLEMAND, Aline GOMAS

Election du Président de Troyes Champagne Métropole :

Monsieur le Maire informe qu'il a participé à l'élection du Président de Troyes Champagne Métropole, Monsieur François BAROIN a été élu Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.